



Vallon, le 22 juillet 2019

Election complémentaire au Conseil communal

Une seule liste ayant été déposée dans les délais fixés,

M. Stéphane Vessaz

a été proclamé élu Conseiller communal, conformément à l'art. 97 al. 1 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques. Dès lors, l'élection prévue le 1^{er} septembre 2019 est annulée.

Le Conseil communal